



Déclaration du Mouvement Mondial des Mères International (MMMI) à l'occasion de la Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des Femmes 25 novembre 2011

En 1999, l'Assemblée générale des Nations Unies a fixé au 25 novembre la **Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes**¹. Le problème de la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles atteint des proportions pandémiques. Au moins une femme sur trois dans le monde a déjà été battue, abusée sexuellement ou victime d'autres mauvais traitements – généralement par une personne proche.

La Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes marque également le début des 15 jours de mobilisation contre la violence sexiste, jusqu'au 10 décembre, journée de la célébration des Droits de l'Homme.

Le MMMI salue les progrès importants qui ont été accomplis dans l'établissement de normes et de standards internationaux. Des instruments juridiques et politiques régionaux et internationaux ont clarifié l'obligation des pays de punir et d'éradiquer la violence à l'égard des femmes. Cependant, certains États ne satisfont pas aux exigences du cadre juridique et politique international.

Le MMMI rappelle l'importance de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies préconisant une participation égale des femmes aux questions de paix et de sécurité adopté en l'an 2000. Le MMMI constate cependant, après onze années de mise en œuvre, que les mécanismes visant à prévenir, réprimer et remédier à la violence à l'égard des femmes doivent être renforcés de manière significative : tant en temps de paix qu'en temps de guerre.

Le MMMI rappelle qu'il est essentiel de reconnaître le rôle de la femme – et de la mère en particulier – pour le développement d'une culture de paix et de non-violence, au sein de leur famille et de la société et aussi pour leur permettre de se faire entendre et de participer à la consolidation de la paix dans les pays à l'issue d'un conflit.

Le Mouvement Mondial des Mères International a pour mission de faire évoluer la société dans ce sens.

La délégation Europe du MMMI confirme à travers une récente enquête réalisée dans 16 pays européens², que l'absence de violence et l'existence de relations saines au sein de la famille sont les facteurs qui contribuent le plus au bien-être des mères et de leurs familles.

Prévenir et combattre la violence contre les femmes est une nécessité pour le bien-être des familles, cellules de base de la société.

¹ Depuis 1981, les défenseurs des droits des femmes célèbrent une journée contre la violence sexiste le 25 novembre. En effet, c'est le 25 novembre 1960, en République dominicaine, que furent sauvagement assassinées les trois soeurs Mirabal, opposantes politiques, sur les ordres du dictateur Rafael Trujillo (1930-1961).

<http://www.un.org/fr/events/endviolenceday/index.shtml>

² Enquête des mères en Europe 2011 : <http://www.mmmeurope.org/enqu%C3%AAtes-m%C3%A8res-en-europe-2011-2r%C3%A9sultats>



La violence sous toutes ses formes à l'égard des femmes et des mères doit faire l'objet d'une priorité à tous les niveaux. L'attention accordée à cette problématique n'a pas été suffisante pour permettre un changement significatif. Dans ce domaine, la volonté politique et des stratégies cohérentes sont d'une importance vitale.

Le MMM International recommande :

- La qualification de « crimes de guerre » des violences sexuelles faites aux femmes dans les pays en conflit.
- Une stratégie cohérente en matière d'investissements et d'assistance régulière en direction des pays en voie de développement ou émergeant d'un conflit. Cette stratégie devra concerner tous les acteurs : gouvernements, communauté internationale et société civile.
- La reconnaissance de l'importance de la famille en tant que première cellule de non violence et de sécurité pour parents et enfants.
- L'identification des principales causes des violences faites aux femmes de manière à mettre en place des mécanismes de prévention, particulièrement au sein des familles.

Enfin, le MMM International lance un vibrant appel à ce que soit ratifié, par un plus grand nombre de pays, la Convention³ du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, Traité ouvert à signature depuis mai 2011, et qui à ce jour, n'a été ratifié que par une dizaine de pays.

Contact :

Mouvement Mondial des Mères International -Make Mothers Matter International
Secrétariat Général
5, Rue de l'Université
F-75007 Paris – France
+33 1 42 88 27 28
<http://www.mouvement-mondial-des-meres.org>

Délégation Europe du MMMI
Avenue Nestor Plissart 8
B-1040 Brussels – BELGIUM
+32 2 734 28 37
<http://www.mmmeurope.org>

³ Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

<http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/QueVoulezVous.asp?NT=210&CM=8&DF=22/07/2011&CL=FRE>